

**SPECIALITE** DUREE : 2 HEURES**Consignes générales :**

- 1- *Traiter les questions dans l'ordre à l'intérieur de chaque dossier.*
- 2- *L'utilisation de la calculatrice non programmable et de la liste des comptes extraits du SYSCOHADA Révisé (référentiel applicable) est autorisée.*

**DOSSIER 1 : Comptabilité générale et Techniques comptables approfondies**

Le 01 mars N, l'entité FELICIEN décide de financer l'acquisition d'une machine industrielle par crédit-bail. La valeur de la machine est 300.000 000. Le contrat consiste en une série de sept (07) versements à terme échu de 64.520.000. La durée d'utilité de la machine est huit (08) ans. L'option d'achat est très incitative et un prix d'achat résiduel est fixé à 41.280.000. Les frais d'installation de la machine s'élèvent à 32.000.000 et ont été réglés le 15 avril N.

**Travail à faire**

- 1- *Déterminer le taux de l'emprunt équivalent du crédit-bail.*
- 2- *Présenter le tableau d'amortissement de l'emprunt du crédit-bail.*
- 3- *Passer au journal de la société FELICIEN, les écritures du 01/03 au 31/12/N.*

**DOSSIER 2 : Fiscalité**

Au 31 décembre N, il a été extrait des livres de l'entité JOSEPH dont le capital social est de 750.000.000, certaines opérations pour lesquelles votre expertise fiscale est sollicitée (montants en FCFA) :

- 1- Au cours de l'exercice, l'entité a cédé à 37.500.000 des titres de placement qu'elle possède au bilan pour une valeur de 30.000.000 pour lesquels une dépréciation de 1.000.000 avait été constituée. Elle prend l'engagement de réinvestir la plus-value dans le délai de trois ans. Le réinvestissement intervient deux ans après par l'acquisition de nouveaux titres pour 40.000.000.
- 2- L'entité a cédé une camionnette totalement amortie pour une valeur de 2.100.000, les frais de cession s'élèvent à 500.000 HT. La camionnette est acquise il y a 6 ans à 28.000.000. L'entité prend l'engagement de réinvestir cette plus-value. Deux ans après la cession, l'entité fait l'acquisition de la nouvelle camionnette amortissable linéairement sur 5 ans à une valeur de 28.840.000.
- 3- L'entité a cédé un matériel et outillage acquis depuis 4 ans à 10.400.000 avec une plus-value de 4.000.000 qu'elle désire réinvestir. Le taux d'amortissement pratiqué est de 20%. Au début de la troisième année après la cession, l'entité procède au renouvellement de son outillage industriel pour une valeur de 40.000.000 amortissable au taux de 15%.

**Travail à faire :**

*Analyser chacune des opérations suivantes au regard des dispositions du Code Général des Impôts (CGI) actuellement applicable au Bénin (les montants sont exprimés en FCFA).*

**DOSSIER 3 : Comptabilité des sociétés**

La Société Anonyme LEON au capital de 40.000.000 divisé en actions de 40.000 FCFA cotées à 64.000 FCFA, émet 4.000 actions nouvelles de même valeur nominale au prix de 60.000 FCFA. Les actions sont libérées de 3/4 par versement de fonds à la banque.

A la fin de l'opération, il ressort 6500 actions souscrites dans les conditions suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Nombre d'actions souscrites
RICHARD	200	1300
LERICHE	300	2275
ULRICH	125	-
RICHMONDE	375	1495
RICHELLE	-	1430
<b>Total</b>	<b>1000</b>	<b>6500</b>

**Travail à faire :**

- 1- *Calculer la valeur du droit de souscription.*
- 2- *Calculer les actions attribuées en définitive à chaque actionnaire.*
- 3- *Passer les écritures nécessaires au journal de la Société Anonyme LEON.*
- 4- *Passer les écritures nécessaires au journal de l'actionnaire LERICHE.*

**Fin.**